25 novembre 2019

Dissuasion nucléaire

par Christian Mellon, Jésuite, Ceras, ancien secrétaire de la Commission Justice et Paix France

Dissuasion nucléaire

Alors que le pape François vient de réaffirmer, à Hiroshima, ce 24 novembre 2019, que la dissuasion nucléaire était « immorale », Christian Mellon rappelle la position de l'Église sur la dissuasion nucléaire et ses évolutions, montrant ainsi que la position du pape actuel n'est pas en rupture par rapport à celle de ses prédecesseurs.

Le Concile Vatican II qualifiait de « crime contre Dieu et contre l'homme lui-même » (*Gaudium et Spes*, *GS 80*) **tout emploi d'armes de destruction massive**, même en cas de légitime défense, parce que disproportionné et non discriminant. Mais si l'emploi de telles armes est condamné, qu'en est-il de leur possession dans un but dissuasif ?

Cette question a fait débat parmi les Pères du Concile, à qui on a expliqué la différence entre **posture dissuasive** et éventuel **emploi** des armes de destruction massive : « *Les armes scientifiques, il est vrai, n'ont pas été accumulées dans la seule intention d'être employées en temps de guerre. En effet, comme on estime que la puissance défensive de chaque camp dépend de la capacité foudroyante d'exercer des représailles, cette accumulation d'armes... sert d'une manière paradoxale à détourner des adversaires éventuels. Beaucoup pensent que c'est là le plus efficace des moyens susceptibles d'assurer aujourd'hui une certaine paix entre les nations. »* Certains évêques (américains notamment) ne voulaient pas que le Concile déclare immorale la possession des armes de dissuasion, car cette condamnation n'aurait d'influence que dans le camp occidental. Un compromis a été trouvé : la dissuasion nucléaire n'est ni condamnée, ni approuvée, mais **provisoirement tolérée**. Provisoirement, car, même s'ils admettent que la menace de «destruction mutuelle » peut avoir des effets paradoxalement pacificateurs, les évêques ne peuvent se résigner à ce que la paix repose indéfiniment sur une telle menace : « L*e soi-disant équilibre qui en résulte n'est ni une paix stable, ni une paix véritable »*. Pour eux, l'équilibre de la terreur offre tout au plus un « délai », qu'il faut mettre à profit pour « *trouver les méthodes qui nous permettront de régler nos différends d'une manière plus digne de l'homme »* (*GS 81*, 4).

Années 80 : le délai de tolérance court toujours

Quinze ans plus tard, dans le contexte des controverses sur les « euromissiles »,

Jean-Paul II et plusieurs conférences épiscopales s'expriment à nouveau sur le sujet, pour dire que le « délai » court toujours : « *Dans les conditions actuelles, une dissuasion basée sur l'équilibre, non certes comme une fin en soi, mais comme une étape sur la voie d'un désarmement progressif, peut encore être jugée comme moralement acceptable. »* (*Documentation Catholique*, 4 juillet 1982). Le pape rappelle cependant que l'objectif à atteindre reste de délivrer un jour le monde de la menace nucléaire. C'est ce qu'il déclare à Hiroshima, en 1981 : « *Promettons à nos frères en humanité de travailler sans nous lasser au désarmement et à la condamnation de toutes les armes atomiques »* (*Documentation catholique*, 5 avril 81, p 332).

L'année 1983 voit la publication de trois importants documents épiscopaux[1]. Celui des évêques des Etats-Unis vise surtout à délégitimer la réhabilitation, par l'administration Reagan, de l'idée même de guerre nucléaire ; mais il aborde aussi le paradoxe éthique posé par la dissuasion nucléaire : « *Une nation a-t-elle le droit de proférer une menace qu'elle n'a jamais le droit de mettre à exécution ? A-t-elle le droit de posséder quelque chose dont elle n'aura jamais le droit de se servir ?* » (« *Le défi de la paix* », D*ocumentation catholique*, 1983, p 736). La réponse - quelque peu embarrassée - est oui : la dissuasion nucléaire reste moralement acceptable. Le document des évêques allemands va dans le même sens, faisant valoir qu'il n'existe pas d'autre moyen pour parer efficacement deux menaces qu'ils caractérisent ainsi : « *Menace sur la liberté des nations émanant des systèmes totalitaires, qui (…) pourraient être tentés d'utiliser leur puissance pour leur expansion ou à des fins d'influence politique ou de chantage ; menace qui émane de la course aux armements... qui pourrait un jour aboutir à la catastrophe d'une guerre »* (*Documentation catholique*, 5 juin 1983, p 585).

L'épiscopat français, en novembre de cette même année 1983, légitime à son tour la dissuasion nucléaire dans *Gagner la paix.* Rappelant que la position du Concile est une "réponse momentanée", ce texte présente la dissuasion nucléaire comme une « contre-menace » face à la menace radicale que fait peser « *le caractère dominateur et agressif de l'idéologie marxiste-léniniste* ». Pour justifier cette position, les évêques estiment qu'on peut distinguer « emploi » (toujours interdit) et « menace » (tolérable) : « *En ce qui concerne la stratégie de la France, l'emploi serait inacceptable : il s'agirait d'une guerre totale par frappe anti-cités. Mais la qualification morale de l'emploi rejaillit-elle sur la "simple" menace ? Il semble que non, si risquée que soit la distinction. »* Risquée en effet, cette distinction est si problématique que le document invoque une « éthique de détresse » : cette expression s'applique à un choix éthique auquel on est acculé dans une situation d'urgence, sans qu'aucune solution paraisse « bonne ». Sentant la fragilité de l'argument, les évêques écrivent qu'il s'agit d'une « *situation limite dont il faut sortir au plus tôt* ». Le cardinal Lustiger dira de cette position qu'elle constitue « *un jugement moral porté dans un temps donné et, je l'espère, pour un temps, comme est provisoire l'équilibre de la terreur » (Le choix de Dieu*, de Fallois, 1987, p 462).

Le tournant de l’après guerre froide

Tout change avec la fin de la guerre froide, ce qui est logique puisque la menace soviétique était la seule raison pour laquelle l’Eglise s’était résignée à tolérer provisoirement la dissuasion nucléaire. Dès 1993, le futur cardinal Martino, alors Observateur permanent du Saint Siège aux Nations Unies, déclare : « *L'idée que la stratégie de dissuasion nucléaire est essentielle à la sécurité d'une nation est la présomption la plus dangereuse qui se soit transmise de la période précédente à cette nouvelle période. Maintenir la dissuasion nucléaire jusqu’au XXIème siècle empêchera la paix plus qu’elle ne la favorisera... Elle est un obstacle fondamental à l'avènement d'une nouvelle période de sécurité globale »* (*Documentation catholique,* 5 décembre 1993, p 1013).

Dans ce même discours, il insiste, récusant la perspective trop peu radicale de l’ *arms control* traditionnel : «L*a réduction des armes nucléaires ne suffit pas*". Il faut désormais « *adopter une forme de sécurité adaptée à une situation post-nucléaire. Cette sécurité se trouve dans l'abolition des armes nucléaires et le renforcement de la loi internationale*". (Documentation catholique 1993, p 1013).

Jean-Paul II n’est pas en reste, déclarant en avril 1995 aux évêques du Japon : « *Les responsables des nations ne peuvent pas se satisfaire de l'état actuel : ils devraient plutôt renouveler leur engagement au désarmement et à la suppression de toute arme nucléaire* » (*Documentation catholique*, 2 avril 95, p 303).

Le Saint-Siège développe aussi un autre argument pour refuser aux Etats détenteurs de l’arme nucléaire le droit de pérenniser cette situation : le caractère discriminatoire du Traité de non-prolifération (TNP). On ne saurait justifier sans fin l’actuelle distinction entre des Etats dont quelques-uns ont le droit de garder des armes nucléaires et d’autres qui ne l’ont pas : « *Un des avantages d'une interdiction globale des essais nucléaires serait la réduction de la nature discriminatoire du Traité de non-prolifération. Cependant cette discrimination ne disparaîtra que lorsque les Etats actuellement en possession d'armes nucléaires renonceront à leur confiance en l'armement nucléaire et agiront promptement pour l'éliminer totalement. »* (Discours de Mgr Martino, *Documentation catholique,* 5 décembre 1993, p 1013).

Cet argument est au cœur de la déclaration publiée, en juin 1995, par les trois co-présidents (catholique, orthodoxe et protestant) du Conseil d’Eglises chrétiennes en France, pour regretter la décision prise par le président Chirac de reprendre les essais nucléaires : « *L’hégémonie que s’arrogent les pays possédant l’arme nucléaire ne peut être ressentie par les autres nations que comme une discrimination inacceptable* » (*Documentation catholique*, 16 juillet 1995, p 695).

Une responsabilité particulière repose donc sur les Etats détenteurs d’armes nucléaires, qui ne doivent pas se déterminer uniquement d’après leur perception

de leurs intérêts nationaux de sécurité, si légitimes soient-ils, mais d'après ce qui convient au « bien commun » le plus universel. Comme le déclare le futur cardinal Mamberti, à l'occasion de la renégociation du Traité de non-prolifération en 1995 : « *Les Etats qui sont détenteurs de technologies et de stocks nucléaires doivent être conscients qu'il ne s'agit pas de simples moyens au service exclusif de leurs intérêts nationaux, mais qu'ils ont une responsabilité majeure pour le bien de l'ensemble de l'humanité* » (*Documentation catholique*, 18 juin 1995, pp 604-606).

C'est donc la prise en compte du « bien commun universel » qui explique pourquoi, aux yeux des autorités vaticanes, l'élimination des armes nucléaires est devenue un objectif qui doit primer sur le maintien de capacités nucléaires contrôlées par un petit groupe de pays : il n'est pas moralement acceptable de faire passer l'intérêt d'un pays particulier avant l'intérêt commun de l'humanité.

Sous Benoît XVI, la ligne reste la même : le 22 septembre 2005, Mgr Celestino Migliore, observateur permanent du Saint-Siège auprès des Nations-Unies, intervenant dans le cadre de la Conférence sur l'application du Traité d'interdiction des essais nucléaires, déclare que le but de ce Traité, qui est de mettre un terme définitif aux essais des armes nucléaires, « devrait être le but de chaque État » : « Car les armes nucléaires sont incompatibles avec la paix que nous recherchons pour le XXIème siècle ». Il précise que «la dissuasion nucléaire devient de plus en plus intenable, même si elle s'exerce au nom de la sécurité collective. »

Le pape Benoît XVI, dans son message du 1er janvier 2006, récuse un argument fréquemment mis en avant par les gouvernements des Etats détenteurs d'armes nucléaires, disant elles seraient nécessaires pour leur sécurité : « Que dire des gouvernements qui comptent sur les armes nucléaires pour garantir la sécurité de leurs pays ? Avec d'innombrables personnes de bonne volonté, on peut affirmer que cette perspective, hormis le fait qu'elle est funeste, est tout à fait fallacieuse. En effet, dans une guerre nucléaire il n'y aurait pas de vainqueurs, mais seulement des victimes. La vérité de la paix demande que tous – aussi bien les gouvernements qui, de manière déclarée ou occulte, possèdent des armes nucléaires depuis longtemps, que ceux qui entendent se les procurer – changent conjointement de cap par des choix clairs et fermes, s'orientant vers un désarmement nucléaire progressif et négocié. Les ressources ainsi épargnées pourront être employées en projets de développement au profit de tous les habitants et, en premier lieu, des plus pauvres ».

Il insiste à nouveau sur cet objectif dans son message de l'année suivante : « La voie qui peut assurer un avenir de paix pour tous passe non seulement par des accords internationaux en vue de la non-prolifération des armes nucléaires, mais aussi par l'engagement à poursuivre avec détermination leur diminution et leur démantèlement définitif. C'est le destin de la famille humaine tout entière qui est en jeu! » (1 janvier 2007).

Le pape François : un pas de plus dans la même direction

Sur la dissuasion nucléaire, le pape François poursuit la ligne de ses prédécesseurs, tout en allant plus loin encore dans la condamnation. En novembre 2017, il parraine l'organisation, au Vatican, d'un symposium sur le désarmement nucléaire, au cours duquel il prononce, le 10 novembre, un important discours. Il y déclare notamment : « Si l'on considère aussi le risque d'une détonation accidentelle de telles armes due à n'importe quel type d'erreur, il faut condamner fermement la menace de leur usage, ainsi que leur possession, précisément parce que leur existence est inséparable d'une logique de peur qui ne concerne pas seulement les parties en conflit, mais tout le genre humain (https://w2.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2017/november/documents/papa-francesco_20171110_convegno-disarmointegrale.html).

Il tranche ainsi une question qu'avaient âprement débattue les moralistes dans les années 80 : si l'emploi d'une arme est condamné de manière inconditionnelle (c'est-à-dire même en cas de «légitime défense », comme l'affirme Vatican II), cette condamnation s'étend-elle à la menace d'emploi de cette arme ? Cette distinction entre *emploi* et *menace d'emploi* était au cœur de la justification éthique donnée par l'épiscopat français, en 1983, dans *Gagner la paix*. Elle est ici réfutée. Le document final de ce colloque tenu au Vatican précise : « L'usage *et la possession* des armes nucléaires méritent une condamnation puisqu'elles sont des instruments de guerre indiscriminés et disproportionnés ».

Exprimant son soutien au traité TIAN adopté par l'ONU en juillet 2017, qui déclare illégales la fabrication et la possession d'armes nucléaires, François invite les Etats non signataires (dont les grandes puissances nucléaires, restées à l'écart de ce traité) à le signer.

Contrairement à ce qu'ont affirmé beaucoup de journalistes, les discours du pape François à Hiroshima et Nagasaki (24 et 25 novembre 2019) n'ont pas « pris le contrepied de ses prédécesseurs (on l'a opposé au Jean Paul II de 1982, oubliant que ce pape a encore vécu 23 ans et donné à ses représentants à l'ONU de tout autres instructions après 1991), ni même constitué une innovation par rapport à ce qu'il avait dit lui-même en 2017. Il le précise d'ailleurs explicitement dans son discours à Hiroshima : « Je désire redire avec conviction que l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires est aujourd'hui plus que jamais un crime, non seulement contre l'homme et sa dignité, mais aussi contre toute possibilité

d’avenir dans notre maison commune. L’utilisation de l’énergie atomique à des fins militaires est immorale de même que la possession des armes atomiques, comme je l’avais déjà dit il y a deux ans ».

1 Catherine Guicherd, *L’Église catholique et la politique de défense au début des années 1980*, Paris, PUF, 1988.

2 Pour une explication du changement du Vatican sur la dissuasion nucléaire après la fin de la guerre froide, voir Christian Mellon « Éthique de la dissuasion nucléaire : l’Église catholique a changé », *Revue de la Défense nationale*, août-septembre 2000, pp. 12-19

Pour citer l’article : https://www.doctrine-sociale-catholique.fr//quelques-themes/317-dissuasion-nucleaire